



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
2017-A-DRH-1575

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX
ANNEE 2017**

Etablie par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément à l'article 39 de la loi du 26 janvier 1984

Le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux,
VU le tableau des effectifs du personnel communal,
VU la déclaration de vacance d'emploi établie auprès du Centre de Gestion de Vaucluse,
VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 08 décembre 2017,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, établie après avis de la Commission Administrative Paritaire, est fixée comme suit :

Agent(s) concerné(s)	Situation actuelle	Date d'effet
CHAPELET Christophe	Technicien principal de 1ère classe	11/12/17

Article 2 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de CARPENTRAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à Monsieur le Préfet de Vaucluse et publié à l'Hôtel de Ville.

Carpentras, le 31 décembre 2017

Le Maire,



Francis Adolphe